

# La Gazette de Sorel,

## JOURNAL DU DISTRICT DE RICHELIEU.

G. J. Barthe, REDACTEUR.

Abonnement : \$2 par an

### CORRESPONDANCE.

Plattsburgh, N. Y. 12 juillet 1861.

M. le Rédacteur,

Sachant qu'avec vous il est toujours agréable d'encourager l'éducation, ayant pour appui et base, la religion; me serait-il permis de vous entretenir un instant sur la distribution des prix à laquelle j'eus l'indiscrutable plaisir d'assister hier, au convent d'Youville à Plattsburgh, tenu sous l'habile direction des Sœurs grises, une des branches de l'hôpital général de la cité d'Ottawa, bien digne assurément de la mère-maison. Le besoin d'une maison d'éducation pour les jeunes demoiselles de cette ville et des environs, se faisait sentir depuis longtemps, et grâce au dévouement et au zèle infatigables du Rév. Père Garin, pour cette cause, nous sommes heureux de dire, que nous avons, depuis un an, un magnifique convent, situé au côté Est de l'Eglise St. Pierre.

Il n'y a qu'à peu près huit mois, que huit ou dix de ces courageuses et saintes filles de l'hôpital général d'Ottawa, arrivaient au milieu de nous pour établir le convent d'Youville à Plattsburgh. Que la religion est admirable dans ses décrets ! C'est elle qui inspire à une faible créature, d'abandonner sa famille, sa patrie, pour venir dans ce pays toujours fulminant de préjugés contre nos institutions religieuses; c'est elle qui fait que cette créature recommandable par la faiblesse de son sexe, et, par là, digne d'admiration, va passer sa vie au chevet du mourant, et s'adonner aux travaux abjects que nécessite le soin des infirmes; c'est encore elle qui fait une loi à la religieuse de consacrer la plus belle partie de sa courte existence à incliner dans l'esprit souvent rebelle de jeunes enfants, des principes sages, moraux et religieux qui garantiront plus tard contre l'esprit du mal.

Je demande pardon à ces bonnes sœurs d'avoir soulevé un peu le voile qui cache leur modestie; mais leur charité est si grande, leur dévouement est si sincère que je ne puis m'empêcher de les citer aujourd'hui, comme prouvant en faveur de notre cause catholique, contre ceux qui répandent en ce pays, leur venin empoisonné contre nos saintes institutions.

Je reviens au sujet sur lequel je voulais vous entretenir:—

L'examen eut lieu avant hier, et je regrette beaucoup de n'y avoir assisté. La grammaire, l'arithmétique, la géographie, etc., etc., furent examinés, ce jour là; et on me dit que les élèves répondirent avec un aplomb des plus incroyables.

Le cours d'enseignement suivi dans cette vénérable institution, comprend toutes les sciences utiles de nos jours sans oublier l'agréable qu'y figure avec tous ses avantages.

Le cours est donc au complet, et pour ne pas entrer dans des détails trop longs, il me suffira de vous dire que les canadiens et les américains, sont fiers et heureux de posséder, de pareils moyens de procurer l'éducation à leurs enfants. Mais revenons à la distribution imposante qui eut lieu

hier, à laquelle il y avait foule et nombre de personnes très en état de juger du progrès qu'ont dû faire les élèves de cette maison d'éducation, à en juger par la manière avec laquelle elles ont exécuté divers rôles fort intéressants. La partie comique et le chant harmonieux des élèves étaient *impayable*.

L'exécution animée et gracieuse des élèves, pleine de sentiments vifs et touchants, a fort impressionné l'auditoire.

Pendant la distribution des prix, et le couronnement des élèves auxquelles les étaient décernés, plusieurs morceaux de musique furent exécutés, par des élèves, avec beaucoup de goût.

Le Révérend Père Garin, exprima sa haute satisfaction du succès obtenu, et introduisit l'Hon. Juge Ellsworth qui fit quelques remarques très-appropriées à l'occasion. D. S. McMatters, Ecuier, avocat, se leva ensuite, et manifesta non seulement sa haute satisfaction, mais aussi sa surprise de voir que tout avait été fait d'une manière tout à fait nouvelle pour lui, qu'ayant été commissaire d'écoles pour ce comté, pendant plusieurs années, il n'avait jamais assisté à une distribution de prix si belle; félicitant ensuite les jeunes demoiselles qui s'étaient distinguées dans les différents études, il rendit hommage au travail dur et assidu des bonnes sœurs, la gloire qui a dû et devra ceindre à l'avenir leurs nobles fronts.

La jeunesse bien élevée, bien instruite, M. l'éditeur, n'est-ce pas admirable, et comment en effet ne doit-elle pas l'être ici, quand on vous dira que le succès obtenu par ces révérendes Dames, hier, a été d'une manière si parfaite que les plus indifférents mêmes en sont restés vraiment étonnés. Honneur donc, mille fois honneur à ces dames qui ont reçu, hier, l'approbation manifeste d'un public toujours exigeant en compensation d'un beau succès obtenu dans le court espace de huit mois; leur dévouement est vraiment la plus belle auréole qui ceigne le front si radieux de notre religion.

Veillez me croire Mr. l'éditeur, avec une haute considération.

UN AMI DE L'ÉDUCATION

### EXTRAITS

#### De la Correspondance générale du "Courrier des Etats-Unis."

Paris le 18 juin 1861.

Les deux principaux événements de la semaine ont été la reconnaissance officielle par la France de Victor-Emmanuel comme roi d'Italie, et la mort du sultan Abdul Medjid, qui aurait des conséquences bien opposées, car le premier de ces événements consolida le nouveau royaume italien tandis que le second ébranle encore l'empire turc, déjà si chancelant.

La reconnaissance du royaume italien est faite sans phrases et sans conditions, contraire à l'accomplissement de l'unité nationale. Le gouvernement français déclare seulement qu'il décline d'avance toute solidarité dans des entreprises de nature à troubler la paix de l'Europe, et que ses troupes conti-

nueront d'occuper Rome tant que les intérêts qui les y ont emmenés ne seront pas couverts par des garanties suffisantes. Ce *tant que* et ces *garanties suffisantes* n'annoncent pas, comme on l'avait dit, une occupation indéfinie; au contraire ces mots en prévoient le terme comme possible. C'est ce qu'a très bien senti M. Ricasoli, qui en remerciant l'empereur de la précieuse marque de sympathie donnée à l'Italie attristée par un deuil nationale, "exprime le vœu de pouvoir rendre à l'Italie sa glorieuse capitale et l'espoir que l'empereur pourra, dans quelques temps, rappeler ses troupes de Rome, sans que les catholiques éprouvent des appréhensions que les italiens seraient les premiers à regretter."

Un article important du *Constitutionnel* a complété le bagage du *Moniteur* et de M. Thouvenel sur ce point. Répandant aux interprétations des journaux réactionnaires, qui cherchent à tromper leurs électeurs eux-mêmes sur la portée de la résolution prise par le gouvernement français, le *Constitutionnel* déclare que le but des efforts de l'empereur sera de trouver une combinaison, qui permettra de ne pas prolonger à Rome une situation anormale, maintenue, depuis douze ans au prix de tant de sacrifices. La France réglera la question du pouvoir temporel directement avec l'Italie. La combinaison à intervenir renferme toutes les garanties propres à assurer l'indépendance du Saint-Siège.

L'article du *Constitutionnel* n'est, du reste, que la répétition des déclarations contenues dans la réponse faite, le 6 juin par M. Thouvenel, à la proposition de l'Autriche et de l'Espagne que le maintien du pouvoir temporel du Saint-Siège fut réglé par les puissances catholiques exclusivement.

M. Thouvenel a repoussé cette proposition parce que les puissances séparées de l'Eglise ont concouru aux traités de Vienne qui lui ont rendu ses possessions, et à ces raisons de convenances il a ajouté des raisons de doctrine, contraire au système d'après lequel les Etats du Pape et la ville de Rome constitueraient une propriété de main morte affectée à la catholicité tout entière et placée en vertu d'un droit, qui n'est écrit *in part*, au dessus des lois qui régissent le sort des autres souverainetés. Les plus grands intérêts sociaux exigent que le chef de l'Eglise puisse se maintenir sur le trône occupé par ses prédécesseurs, mais l'empereur "pense aussi que le sage exercice de l'autorité suprême et le consentement (ou contentement, d'après le *Constitutionnel*) des populations sont dans les Etats Romains comme ailleurs les conditions premières de la solidité du pouvoir." M. Thouvenel terminait en déclarant "qu'aucun intérêt dynastique n'empêchait la France, comme l'Espagne et l'Autriche, de nouer des relations normales avec le royaume d'Italie et que l'obstacle à sa reconnaissance ne résidait pour nous que dans les difficultés inhérentes aux affaires de Rome."

M. de Rechberg a répondu d'un ton aigre doux à cette note que "l'article 19 du traité de Zurich lui paraissait assez explicite pour que les difficultés inhérentes aux affaires de Rome ne formassent pas le seul obstacle à la reconnaissance par la France du soi-disant royaume d'Italie." Mais cette reconnaissance était déjà évidemment décidée en principe, et la mort de M. de Cavour n'en a été que l'occasion et non le motif déterminant. Ainsi doit-on s'étonner que la circulaire diplomatique de M. Thouvenel, annonçant cette reconnaissance au cabinet européen, ait été combattue dans le conseil avec une énergique éloquence, par l'Impératrice Eugénie, le comte Walewski et M. Barroche, resté fidèle jusqu'à la fin à la papauté temporelle et au traité de Villafranca. La seconde dépêche n'était que le postscriptum inévitable de la première. Quoique attendue, la résolution de l'empereur n'a pas moins été accueillie en Italie avec une émotion et une gratitude dont M. Ricasoli s'est fait l'éloquent interprète, en annonçant *cet événement* au parlement. Le discours qu'il a prononcé à cette occasion prouve que M. de Cavour n'a pas seulement en lui un successeur mais un remplaçant. "L'Italie a-t-il dit, verra dans ce fait un nouveau motif de reconnaissance envers la nation généreuse dont le gouvernement impérial représente dignement le génie et les nobles instincts. Je ne crois pas humilier la dignité de l'Italie en déclarant qu'elle doit être reconnaissante envers la France puisse exiger le moindre sacrifice de nos droits et de nos intérêts, entre la France et l'Italie il ne peut exister aucun conflit d'intérêt."

De grands applaudissements ont accueilli ces paroles qui ont dissipé les absurdes défiances répandues par les circulaires mazziniennes prédisant que la cession de la Sardaigne serait le prix de la reconnaissance du royaume italien par l'empereur Napoléon. Interpellé sur la question romaine qu'il avait passé sous silence, M. Ricasoli n'a abordé ce sujet qu'avec une grande réserve. "Je puis assurer, a-t-il répondu, que le gouvernement n'a pas l'intention de dormir sur cette question, et je me flatte que, dans un temps impossible il est vrai, à fixer, on arrivera au résultat que la nation italienne peut le plus désirer."

Victor Emmanuel a exprimé aussi "l'espoir qu'il ne se passera pas longtemps avant que les vœux du peuple romain soient accomplis," en répondant à la députation qui lui a apporté l'adresse des habitants de Rome, il ne peut y avoir là, suivant lui, qu'une victoire morale à remporter. Quand à la Vénétie, il s'agit d'y employer, en son temps, toutes les forces de la nation et "qu'importe alors si je meurs, a-t-il ajouté, ce sera la dernière guerre peut-être qu'entreprendra l'Italie, et je laisse des héritiers!"

Victor-Emmanuel, si l'on en croit la correspondance qui nous est parvenue, a manifesté une certaine jalousie de voir que l'on attribuerait entièrement la création du royaume italien à M. de Cavour. Il a réclamé sa part dans la formation de ce projet, qu'il a qualifié d'œuvre de Titan. Une autre correspondance adressée aux journaux anglais prétend que, dans la visite à son ministre mourant, après avoir échangé quelques paroles en particulier avec lui, il se serait approché d'un secrétaire placé dans la chambre du malade et y aurait pris une liasse de documents secrets qu'il avait emportés. Mais cet anecdote est démentie comme celle beaucoup plus incroyable, de l'abjuration de M. de Cavour avant son dernier soupir.

La reconnaissance du royaume italien par la France entraînera vraisemblablement celle de la Russie et de la Prusse. C'est là ce qui donne surtout une immense portée à cet acte, qui est daté, non sans dessein du lendemain du second anniversaire de la bataille de Solferino. La politique continue ce que la victoire a commencé. Après avoir affranchi l'Italie par nos armes nous la faisons entrer dans la famille européenne par notre diplomatie. L'Angleterre a applaudi à la décision de Napoléon III, quoiqu'elle ait rendu à la France une influence et une popularité sans seconde à Turin. La presse autrichienne au contraire, ne dissimule ni son désappointement, ni son irritation. Tandis que les Autrichiens de Paris soutiennent que par cette acte, la France a sacrifié ses intérêts et sa politique séculaire, ceux de Vienne soutiennent que la reconnaissance est un présent fâcheux fait à Victor Emmanuel et que Napoléon III n'a eu en vue que de créer un *homme malade* de plus pour s'en faire le médecin privilégié. Mais Victor-Emmanuel et l'Italie sont d'une constitution autrement robuste qu'Abdul-Medjid et l'empire turc.

La mort du sultan a été avancée de quelques jours, dit-on par l'imprudence qu'il a

commise en voulant assister aux fêtes du Bairam. Il est rentré épuisé, son frère Abdul Azis a pris immédiatement les rênes du gouvernement, car en Orient ce n'est pas le descendant direct du monarque qui est appelé à la succession, c'est le plus âgé des princes de la famille impériale. La couronne reviendra au fils aîné d'Abdul Medjid après le décès de son oncle, conformément à cette loi qui a son bon côté, en ce sens qu'il n'exclut pas entièrement une branche aux dépens de l'autre et qu'elle donne la préférence aux hommes mûrs sur les jeunes gens sans expérience.

Un fait peu connu du public et cependant parfaitement authentique, selon le *Pays*, c'est la parenté qu'existaient entre Abdul Medjid et Napoléon III. La grand-mère d'Abdul Medjid était une créole de la Martinique, Mlle Aimé Dubal de Rivery, parente de Joséphine de la Pagerie, aïeule maternelle de l'empereur des Français. Mlle de Rivery, qui était venue faire son éducation en France retournait à la Martinique, à l'âge de 18 ans, lorsque le navire qui la portait fut pris par un pirate algérien. Elle fut conduite à Alger, puis achetée par le Dey qui la trouva si belle qu'il l'envoya au sultan. Elle devint la sultane favorite d'Abdul Haouel, père de Mahoud et grand-père d'Abdul Medjid. C'est l'éducation européenne qu'elle donna à Mahoud qui en fit un homme supérieur.

Voilà comment le dernier sultan et celui qui lui succède se trouvent à être parents, à un degré éloigné, de Napoléon III et petits fils, comme lui d'une créole de la Martinique.

Abdul-Azis est âgé de 31 ans, et on le dit d'un caractère et d'un tempérament tout différent de ceux de son frère. Tandis que l'un s'ennuyait de bonheur dans les plaisirs du har, le mieux peuplé qu'il y ait au monde, et laissait une douzaine d'enfants, l'autre était élevé dans ces pavillons du palais, appelés *Kalé*, où, par soin de précaution, on ne donne aux princes de la famille impériale que quelques femmes sur le retour ou incapables de devenir mère. Ainsi Abdul-Azis n'a jusqu'à présent, qu'une femme et pas d'enfant. Il est énergique et robuste, comme l'était son père; mais il n'est pas réformateur, comme lui c'est un mahométan sévère et rigoureux. Il était volontairement ou à son insu, l'âme de la conspiration de 1859 qui avait pour but de détruire Abdul Medjid pour ses concessions aux chrétiens et de restaurer l'islamisme dans toute sa pureté. Son avènement peut donc être le signal d'une réaction sanglante qui ferait les puissances signataires du traité de Paris à l'intérieur pour protéger les chrétiens et qui pourrait précipiter la fin de l'Empire turc. Lord John Russell a exprimé ses appréhensions à ce sujet dans la chambre des communes.

"Devant la tombe du sultan, a-t-il dit, on ne peut se défendre d'un sentiment d'effroi... Nous sommes bien rapproché de cette crise que les hommes d'Etat européens se sont constamment appliqués à conjurer... Peut-être Dieu suggère-t-il un sauveur pour la Turquie. Mais nous faudrait-il le chercher? La question est peu flatteuse pour Abdul-Azis. Cependant, la tutelle de l'Europe sur la Turquie est si bien établie que le nouveau sultan ne pourra pas s'y soustraire, tant que ces tuteurs seront d'accord entre eux pour éloigner le dévouement. Mais le seront-ils longtemps?"

On peut en douter, en présence des rivalités de l'Angleterre et de la France en Syrie et en Egypte. Au moment où il annonçait la mort d'Abdul-Medjid aux communes, lord John Russell déclarait, en réponse aux interpellations de M. Griffith, que l'Angleterre avait protesté à Constantinople contre la décision du pacha d'Egypte qui avait autorisé M. de Lesseps à enrôler de force des indigènes pour les faire travailler au canal de Suez.

M. de Layalette a dû renoncer à son con-

gé et rester à Constantinople, où sa présence était d'autant plus nécessaire que sir Henry Bulwer, l'ambassadeur d'Angleterre, et Riza-Pacha, l'un des principaux membres du cabinet ottoman, étaient tous les deux malades.

Du reste, une épidémie semble régner parmi les grands de ce monde. Pie IX est d'une santé chancelante, quoique le *Journal de Rome* dise qu'il s'est montré aux fenêtres de son palais le 21 juin, jour anniversaire de son couronnement, et qu'il a pu reprendre ses audiences.

La phthisie pulmonaire, dont la jeune impératrice d'Autriche est atteinte, a fait de tels progrès, malgré son excursion à Madère, que ses médecins viennent de la renvoyer à son palais, pour conjurer, s'il est possible, une crise fatale.

La reine d'Angleterre a été aussi en proie à une maladie qui troublait ses facultés mentales. Mais elle a été soulagée par le retour d'une affection scorbutique, héréditaire dans sa famille, et qui a agi comme un dérivatif sur son cerveau. A cette occasion, il a paru une curieuse histoire dans la *Esperanza* de Madrid. Ce journal a prétendu que la reine Victoria voulait se faire catholique, comme sa mère la duchesse de Kent l'était secrètement, longtemps avant sa mort, et que le bruit du dérangement de ses facultés mentales était répandu par les protestants décidés à la déposer, plutôt que de laisser le catholicisme remonter sur le trône d'Angleterre.

Cette histoire paraît avoir trouvé quelque crédit à la cour de Madrid, où la mort du comte de Cavour a été l'occasion d'un nouveau triomphe pour la sœur Patrocinio. On écrit qu'en apprenant la mort du grand Italien, la reine Isabelle n'a témoigné aucune surprise. "Vous voilà bien étonnés, dit elle à son entourage; moi je ne le suis pas il y a déjà quelque temps que Patrocinio m'avait prédit que l'heure du comte de Cavour était proche!"

L'Angleterre a perdu aussi une de ses illustrations dans lord Campbell, le grand-chancelier dont le beau-frère, lord Abinger, expirait le lendemain.

Enfin, on se préoccupe quelque peu en France de la santé de l'empereur sur lequel on fait courir toutes sortes de bruits, depuis qu'une note du *Moniteur* a annoncé qu'il ne recevrait aucune députation à Vichy, où il se rendait pour se soigner. Mais il ne semble pas disposé à y vivre tout à fait dans la retraite, car la liste des personnes qui doivent l'accompagner augmente chaque jour et au comte et à la comtesse Walewski, l'Indépendance belge ajoute le prince et la princesse de Metternich, qui ont déjà été invités à prolonger leur séjour à Fontainebleau. Ces faveurs domestiques sont la compensation des peines politiques que cause à l'ambassadeur d'Autriche notre faiblesse pour l'Italie.

Ces soucis de la diplomatie autrichienne sont accrus par les événements de Hongrie qui se dessinent de plus en plus. Déjà même un conflit s'est engagé à Pesth où des patrouilles ont été injuriées et même attaquées à coups de fusil. Le préfet de police a répondu à cette agression par une proclamation aux habitants pour les sommer d'aider les autorités à maintenir l'ordre. Il est probable que, de par et d'autre, on aura assez de patience pour ajourner toute lutte jusqu'à ce qu'on connaisse la réponse que l'empereur a dû faire hier à l'adresse de la diète hongroise. La *Presse* de Vienne croit pouvoir assurer que l'empereur se refusera à toutes concessions autres que celles qu'il a faites en octobre et février derniers.

En Pologne, l'impression produite par les réformes du gouvernement russe a été moins satisfaisante qu'on l'avait cru. La tristesse continuait à régner à Varsovie, et l'on y accusait le roi de Prusse de pousser l'empereur Alexandre à la résistance aux vœux des Polonais.

Les nouvelles qui arrivent de Lisbonne

présentent la situation comme très menaçante. Les finances, l'armée et l'administration sont en pleine désorganisation et les choses en sont venues au point que l'on parlait de la nécessité d'une dictature qui serait confiée au maréchal Saldanha. Celui-ci réclame dans tous les cas, un changement de ministère, et on peut s'attendre à de prochains événements.

Cet état de choses cause en Angleterre de vives préoccupations, qui ont été éprouvées depuis trois jours, par un de ces épouvantables sinistres qui terrifient l'imagination et dont la métropole anglaise n'avait pas eu le spectacle depuis 1666. Tout un quartier de Londres, voisin du London Bridge, et contenant de vastes entrepôts, vient d'être détruit par un incendie qui a duré 50 heures et a dévoré pour cent millions de francs de propriétés.

En France des orages violents ont causé dans quelques départements des dégâts assez importants, mais qui sont sans proportion avec le sinistre de Londres.

Les élections aux conseils généraux sont terminées. Sur 932 élections qui avaient été accomplies au premier tour de scrutin, les diverses oppositions avaient obtenu 18 nominations, dont 3 démocratiques, 7 légitimistes et 8 orléanistes. On ne connaît encore le résultat que d'une cinquantaine d'élections faites au second tour de scrutin et sur ce nombre l'opposition compte sept ou huit victoires. Elle a fait passer trois de ses candidats sur cinq dans le Rhône et pareil nombre dans la Gironde. A Marseille, les candidats de l'administration ont triomphé, mais M. Casimir Périer l'a emporté, dans l'Aube, de 38 voix sur son concurrent impérialiste. Il a adressé au *Napoleon* de Troyes une lettre dans laquelle il se plaint de la pression exercée par l'administration sur les électeurs et M. Estancelin, qui a été moins heureux dans la Seine Inférieure, écrit au *Constitutionnel* que ce n'est pas la cause de l'orléanisme qui a été vaincue dans sa personne, mais celle de la liberté électorale, "succombant sous un ensemble de faits graves et de nature à être déferés aux tribunaux."

Le corps législatif a clos hier sa session après avoir voté en quelques jours une longue série de projets de lois intéressantes, comprenant 10. La loi sur la télégraphie privée, qui réduit à 1 franc le prix des dépêches de vingt mots échangés entre deux bureaux d'un même département et à deux francs le prix des dépêches transmises sur tous les points de France, adresse et signature comprises. 20. La création des vingt-cinq lignes secondaires de chemins de fer qui suivent : chemin de ceinture de Paris sur la rive gauche de la Seine—chemin de Clamart à Landerneau—de Napoléon-Vendée à La Rochelle—de Rochefort à Saintes—de Saintes à Coutras—de Niederbronn à la ligne de Metz et Thionville—de Lonsvillers à la ligne de Raucourt—d'Amoy à St. Rambert—de Dijon à Langres—de Châtillon sur Seine à Chaumont—de Chaumont à Toul—de Bergerac à Libourne—de Saintes à Angoulême—de St. Girons à la ligne de Toulouse et Tarbes—de Grasse à la ligne de Toulon et Nice—de Napoléon-Vendée aux Sables d'Olonne—de Napoléon-Vendée à la ligne d'Angers et Niort—de Napoléonville à St. Briens—d'Auxerre à la ligne de Nevers—et Chagny par Clamery—de Clermont à Mauthrisson—de Commeny à la ligne de St. Germain-les-Fossés et Clermont—de Port Vendres à la frontière d'Espagne—de Dieuze à la ligne de Paris et Strasbourg près Réchicourt—de Saint Nazaire-sur-Meuse à Schelestadt—de Boulogne à Calais.

La dépense pour la construction de ces chemins est évaluée à 367,300,000 francs. La chambre a voté, très récemment, un crédit de 2,500,000 francs pour continuer les travaux du chemin de fer d'Alger à Blidah; 40. Un projet de loi sur la vente en gros des





